

COMMUNE DE VALDOIE
(Territoire de Belfort)

ST

ARRETE N° 79/2026

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
RUE DU 11 NOVEMBRE

Le Maire de la commune de VALDOIE,

VU :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2214-3,

Le Code de la Route,

L'ordonnance N° 58-1216 et le décret N°58-1217 du 15/12/1958 relatifs à la police de la circulation routière,

Le décret N° 60-14 du 9 janvier 1960 portant règlement d'administration publique pour application du Code de la Route,

La demande écrite de l'entreprise Richert SARL (68), en date du 4 juin 2026, dans le cadre de travaux sur le mur de soutènement sur la piste cyclable,

CONSIDERANT :

- qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du chantier et de tous les usagers,

DECIDE :

Article 1 : Du lundi 8 juin 2026 au vendredi 17 juillet 2026, la circulation de tous les usagers sera strictement interdite sur la piste cyclable rue du 11 Novembre, de la passerelle jusqu'au coffret électrique.

Article 2 : Du lundi 8 juin 2026 au vendredi 17 juillet 2026, une déviation sera mise en place par l'entreprise Richert SARL avec des barrières de type Heras et des panneaux de type k5c de part et d'autre du tronçon de la piste cyclable rue du 11 Novembre.

Article 3 : Les dispositifs de pré-signalisation, signalisation et balisage nécessaires à cette réglementation temporaire sont mis en place et entretenus par l'entreprise Richert SARL, sous son entière responsabilité. L'ensemble de ces dispositifs est conforme aux réglementations en vigueur et aux éventuelles prescriptions particulières.

Article 4 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 5 : Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans les formes habituelles.

Article 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier 25000 BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Diffusion :

- Police nationale
- Gardes champêtres
- Richert SARL
- Département
- Services techniques
- Registre
- Affichage
- Dossier



Valdoie, le 5 juin 2026

L'Adjoint au maire,

Giovanni PALMITESSA

